

Tax shift : que les choses sérieuses (re)commencent

RÉFORME Le gouvernement fédéral a déjà défini les enveloppes budgétaires du tax shift, reste à les transformer en projets de loi concrets

- Le gouvernement a promis 100 euros de plus par mois aux bas et moyens salaires.
- Mais on ne sait toujours pas comment il y parviendra, ni comment on les financera.
- Le tax shift n'en est qu'à ses balbutiements.

permettant de financer la diminution de la pression fiscale (lire ci-contre). Aujourd'hui, il n'y a pas d'accord sur ces mesures concrètes. Dans la plupart des cas, il n'y a pas non plus d'urgence (les effets budgétaires étant attendus pour 2016). Aucun point fondamental du tax shift ne figure d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil des ministres de ce vendredi. ■

XAVIER COUNASSE

Le 23 juillet, Charles Michel réunissait la presse pour présenter son tout frais tax shift, ce glissement fiscal réduisant la pression fiscale sur le travail pour la reporter sur d'autres revenus. Il annonce un effort total de 7,2 milliards (6 milliards en réalité, car l'enveloppe bien-être de 1,2 milliard n'a pas sa place dans le tax shift). Mais, ce que tous les journaux de la mi-journée retiennent ce jour-là, c'est la promesse du chef de l'Etat : « 100 euros de plus par mois pour les bas et moyens salaires ».

Une promesse forte, qui en a interpellé plus d'un. Car personne ne comprenait comment nos ministres allaient réellement doper le pouvoir d'achat des travailleurs. En fait, nos ministres n'en savaient rien, car cela n'avait pas été négocié. Le tax shift était surtout un exercice budgétaire où l'on a dégagé des enveloppes : 1,7 milliard pour offrir 100 euros aux plus bas revenus, 3 milliards pour réduire les cotisations patronales...

En interview, Charles Michel affirmait qu'« on connaît le volume financier dont on a besoin pour donner 100 euros net par mois. On a donc dégagé une enveloppe de 1,7 milliard. Qu'on l'utilise via le bonus à l'emploi, un relèvement de la quotité exemptée d'impôts, la suppression de la tranche à 30 %, ou via un mix des trois, on arrive à 100 euros ». Autrement dit, quelle que soit la méthode, le chemin mène à 100 euros. Bizarre...

D'ailleurs, au sein du gouvernement, certains livrent une autre version des faits : « Cela (les 100 euros) n'a pas été calculé pour la raison simple qu'on a pas pris la décision sur les mesures fiscales ». Et le Premier a beau parler de mesures ciblées sur les bas et moyens salaires (en dessous de 1.900 euros net par mois), une suppression d'une tranche d'imposition ou une hausse de la quotité exemptée profiterait à tous les travailleurs.

Bref, on a franchi une étape du tax shift (son financement). Reste à s'entendre sur les textes qui rendront les mesures concrètes. Car, au-delà de la question des 100 euros, il faut aussi couler dans la loi belge la batterie de mesures

TVA

L'électricité plus chère dès mardi

Parmi les mesures de financement du tax shift, voici incontestablement la mesure la plus claire : la hausse de la TVA sur l'électricité de 6 à 21 %, ce qui représente une hausse de la facture annuelle de 100 euros pour une consommation standard de 3.500 kWh.

L'arrêté royal fixant le taux de TVA à 21 % a été validé le 24 juillet dernier par le gouvernement Michel. Et tous les fournisseurs se sont activés durant le mois d'août pour adapter leur système de facturation.

Mais cette décision fait jaser. Car le MR, le VLD et le CD&V avaient pris la décision sous la légis-

lature précédente de baisser la TVA sur l'électricité à 6 % deux mois avant les élections (une mesure qui n'avait pas plu à l'Europe, paraît-il). Et voilà qu'ils font maintenant marche arrière.

« C'était une mesure purement démagogique, dont l'unique but était de retarder l'indexation des salaires, une sorte de saut d'index déguisé », entend-on aujourd'hui au sein de la majorité. La suédoise a donc profité de l'évaluation de la mesure, prévue par la loi initiale, pour relever le taux. Mais certains réfutent fermement cet argumentaire. « Selon les études du Bureau du Plan et de la Banque nationale, la réduction de la TVA sur l'électricité était la mesure de relance qui coûtait le moins cher par emploi créé », rétorque un ex-collaborateur CDH.

X.C.

DIESEL

La cible favorite de la suédoise

Les consommateurs de diesel sont apparemment devenus la cible favorite du gouvernement Michel. Fin 2014, lors de l'élaboration du budget, la suédoise décidait d'augmenter une première fois les accises sur ce carburant, pour les relever au même niveau que chez nos voisins bataves.

Objectif budgétaire : une

recette supplémentaire de 313 millions à l'horizon 2018. Et voilà que, lors du tax shift, le gouvernement en a remis une couche. Cette fois, il table sur 300 millions de plus à l'horizon 2018, toujours via des hausses annuelles progressives des accises. En quelles proportions ? On n'en sait toujours rien. C'est au ministre des Finances de déposer un texte. Mais il se dit que le nouvel objectif est de rééquilibrer le coût de l'essence et celui du diesel.

Du côté de la Fédération pétrolière, on se risque à quelques projections. « Le prix maximal du diesel est aujourd'hui de 1,15 euro le litre. La hausse des accises de 613 millions pourrait se traduire par une augmentation de 0,12 euro au litre d'ici 2018, soit plus de 10 % », selon le président Jean-Louis Nizet.

X.C.

TABAC

Vers des augmentations progressives de 20 à 30 cents

Seule certitude pour la taxe sur les cigarettes, son objectif budgétaire, soit rapporter 225 millions à l'horizon 2018. Pas d'autres détails. À la Fondation contre le cancer, on a vite fait les comptes. Comme on vend d'habitude autour de 489 millions de paquets en Belgique, cela correspond à une augmentation globale de 70 cents d'ici

2018 inclus, sans doute par des augmentations progressives de 20 ou 30 cents par an. Soit une augmentation trop limitée pour induire une diminution notable de la consommation, ce qui justifierait le fait que la taxe ait été présentée comme « taxe santé ». Il faut en effet bousculer le fumeur par une augmentation de 10 % du prix, soit au moins 60 cents, pour obtenir une diminution de consommation de 4 % du volume (ce qui, au passage, ne coûte rien à l'Etat, l'un compensant financièrement l'autre). Avec de

telles augmentations, disent les associations contre le tabac, l'Etat continuera à engranger des taxes supplémentaires, sans faire diminuer une consommation qui, par ailleurs, est en hausse. Seul le prix du tabac à rouler augmentera de manière significative, de 1,85 euro. Mais même après trois ans d'augmentation du prix, il restera trois fois moins cher qu'une cigarette ordinaire. L'effet devrait être très limité.

FREDERIC SOUMOIS

ALCOOL

Objectif : 220 millions dès 2016

On pourrait dire la même chose sur l'alcool que sur le tabac et le diesel : aujourd'hui, la seule certitude est l'objectif budgétaire. En 2016, la hausse des accises sur l'alcool prévue par le Fédéral doit rapporter 220 millions. Après que Charles Michel eut présenté son tax shift, l'un des ministres du gouvernement livrait une version plus pratique de cette mesure, en traduisant la hausse des accises en hausse des prix à la caisse. D'après ces estimations, la bouteille d'alcool fort allait s'envo-

ler de 2,5 euros. On parlait aussi d'une hausse de 10 centimes sur la bouteille de vin, la bière étant épargnée avec une hausse d'à peine un centime.

Sauf que ces estimations ont directement été démenties par les autres partenaires de la majorité. Les textes concernant la hausse d'accises ne sont en fait pas encore prêts. Et pas encore négociés. Le lobby des spiritueux a d'ailleurs fait savoir qu'il n'entendait pas se laisser faire. Bref, ça discute. Il faut simplement que la mesure soit validée avant la fin d'année pour entrer en vigueur en 2016.

X.C.

SODAS

Une certitude : taxer les boissons sucrées

La future « taxe santé » s'appliquera uniquement aux boissons contenant du sucre. Elle doit rapporter 50 millions d'euros dès l'année prochaine, et son rendement augmentera de 50 millions chaque année.

Faut-il en déduire que cette taxe ira crescendo avec le temps ? Il est trop tôt pour le dire. À ce jour, l'objectif avancé est de faire rentrer de l'argent dans les caisses tout en luttant contre le fléau de l'obésité (mais certains professionnels se disent déjà sceptiques). Un comité d'experts sera également chargé de déterminer la liste des boissons touchées, et en quelles proportions, pour

respecter l'objectif budgétaire. Ici, c'est Maggie De Block qui est aux commandes. Enfin, pour l'anecdote, le Danemark avait introduit en 2011 une taxe sur les aliments contenant des graisses saturées. Un an plus tard, il faisait marche arrière, les consommateurs ayant franchi les frontières pour acheter ces denrées moins cher chez le voisin.

X.C. ET B.P.

SAUT D'INDEX N°2

Un mois pour trancher

Augmenter la TVA sur l'électricité, taxer les sodas ; tout cela va faire grimper l'indice santé, cet indice qui permet de déterminer quand nos salaires doivent être indexés. Autrement dit, certaines mesures de financement du tax shift pourraient accélérer la prochaine indexation des salaires et rendre quelques euros supplémentaires aux ménages. Mais tout cela est très théorique. Car les partenaires de la majorité pourraient très bien décider de neutraliser la hausse de la TVA ou du prix des sodas dans l'indice santé, ce qui s'assimilerait à un mini-saut d'index. La piste est en discussion (le CD&V est farouche), mais les tableaux budgétaires semblent indiquer qu'on tend vers cette neutralisation des hausses de prix. La décision doit en tout cas être prise rapidement. Car la TVA sur l'électricité augmente dès mardi. Et la hausse se répercutera sur l'indice santé calculé fin septembre si le gouvernement n'agit pas avant.

X. C.

PRÉCOMPTE

350 millions sur le capital

C'est l'une des mesures dont on parle le moins, sans doute parce qu'elle est moins « grand public ». Il faut dire que la majorité fédérale n'a pas non plus mis l'accent sur ce point dans sa communication. Pourtant, c'est l'une des mesures les plus lucratives : on table sur un bonus de 350 millions dès 2017. Cette mesure, c'est le relèvement du précompte mobilier de 25 à 27 %. Hormis les intérêts des comptes d'épargne et les droits

d'auteur, les autres revenus mobiliers devraient donc être taxés à 27 %. Une taxation supplémentaire sur les revenus du capital, comme le réclamaient les syndicats. Et cette mesure a mis en pétard le fiscaliste Thierry Afschrift. Dans une tribune publiée dans *Trends*, il compare ce plan à « une incitation à ne pas investir dans une société belge. Après paiement de l'impôt des sociétés le plus lourd d'Europe (33,99 %) et du précompte de 27 % sur les dividendes, la part du bénéfice revenant à l'actionnaire n'est plus que de 48,18 %, le plus bas niveau historique ».

X. C.

FRAUDE

La « taxe Caïman » comme étendard

La lutte contre la fraude fiscale ressemble à une variable d'ajustement : à chaque contrôle budgétaire, on gonfle les recettes escomptées. Il faut dire que le gouvernement Michel n'avait pas mis la barre

bien haut. Initialement, il tablait sur des nouvelles recettes de 250 millions d'euros... soit autant que pour la lutte contre la fraude sociale. Un symbole qui était très mal passé à gauche. Mais depuis, la suédoise n'a cessé de relever son objectif. Elle s'attend à 175 millions de recettes supplémentaires grâce à la lutte contre la fraude fiscale pour financer le tax shift. Reste à

donner les moyens au fisc de remplir ces objectifs. Le gouvernement a par contre déjà mis en place la « taxe Caïman », qui permet de taxer par transparence au taux belge les structures offshore situées sur les îles paradisiaques où l'impôt n'existe pas (ou presque). C'est sans doute l'un des projets phares de la première année de gouvernance.

X.C.

SPECULATION

Une taxe technique et symbolique

Officiellement, on parle de taxe sur la spéculation. On sait qu'elle doit rapporter 28 millions d'euros. Au-delà... c'est très flou. Les contours de la mesure doivent encore être définis. Et la tâche est complexe. Comme le pointait un confrère du *Tijd* hier matin. Va-t-on taxer uniquement les actions cotées en Bourse ou également certaines obligations ? Et à quel taux ? Les moins-values pourront-elles être déduites des plus-values réalisées ? Les moins-values pourront-elles être repor-

tées d'année en année ? Faudra-t-il déclarer ces plus-values dans sa déclaration fiscale ou la banque prélèvera-t-elle directement un précompte ? Autant de questions qui restent à ce jour sans réponses. 28 millions, n'est-ce pas un peu chiche comme rendement ? Il est vrai que le montant est plutôt symbolique. Mais, en mars dernier, le fiscaliste Axel Haelterman (KUL) déclarait dans *Le Soir* qu'il ne fallait pas s'attendre à beaucoup mieux. « Le rendement (d'une taxe sur la spéculation) est trop incertain et imprévisible pour pouvoir éliminer un impôt sur le travail qui rapporte tous les mois. »

X.C.

COTISATIONS

Comment passer de 33 à 25 %

À côté des mesures qui impactent le pouvoir d'achat des ménages, il ne faut pas oublier les trois milliards débloqués pour réduire les cotisations patronales. Objectif affiché par Charles Michel : réduire le taux de 33 à 25 % pour créer de l'emploi. Mais, dès l'annonce de la mesure, certains se sont dits sceptiques : l'enveloppe dérogée par la suédoise ne permettrait pas d'appliquer une telle réduction.

Avec un mois de recul, on y voit un peu plus clair sur les intentions du fédéral. Dans un rapport du consultant PwC (octobre 2014), on peut lire que le taux nominal de 33 % « doit être nuancé en pratique par l'application des réductions structurelles dont bénéficient l'ensemble des employeurs du secteur privé ». Et, en tenant compte de ces multiples réductions, le taux réel des cotisations patronales pour les bas salaires serait de 26,3 %. L'effort à réaliser pour arriver à 25 % est donc moindre, et correspond à l'enveloppe définie par le gouvernement.

C'est là que deux méthodes s'opposent. Soit on utilise cette enveloppe pour offrir de nouvelles réductions ciblées, aux bas salaires ou à certains secteurs. Soit on annule toutes les réductions actuelles et on fixe le taux nominal à 25 % pour tout le monde. « Cela pourrait être utile, car l'investisseur étranger verra beaucoup plus clairement à quel taux il s'expose. Le risque, c'est que cette restructuration, non ciblée par secteur, ne profite finalement qu'à ceux qui en ont le moins besoin, si on suppose que les réductions ciblées avaient été bien choisies dans le passé », entend-on dans les milieux patronaux.

Autre difficulté : le fédéral n'est compétent sur les réductions de cotisations que lorsqu'elles concernent l'employeur ou un secteur cible. Les réductions liées aux caractéristiques des travailleurs (l'âge, le niveau de scolarité...) relèvent, elles, des Régions.

X. C.